



**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALHERBASSE DU
MARDI 10 Mars 2026
A 19H30 A LA MAIRIE DE MONTRIGAUD**

Présents (13) : VASSY Jean-Louis, CHARVAT Patrick, BESSON Isabelle, ROLIN Jérôme, RONGY Marie-Madeleine, SAUREL Nelly, DUC Gwendoline, GAUDENECHÉ Patrice, DUC Bernard, JANTON Joëlle, PAQUIEN Lionel, CLET Benjamin, BRET Vincent,

Pouvoirs (1) : POUGET MATHIEU Régine donne pouvoir à M CHARVAT Patrick

Absents excusés (1) : Régine POUGET MATHIEU

ABSENTS NON-EXCUSES (5) : CARRERE Alexandra, MARY Claude, BARRIER Marie-Agnès, MARION Isabelle, RODRIGUEZ Richard

Secrétaire de séance : ROLIN Jérôme

La séance n'est pas enregistrée

1 – APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2026

Monsieur Le Maire présente le PV du 26 janvier 2026, pour son approbation par le conseil Municipal.

VOTE : 13 pour, 0 contre, 0 abstention

2 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Lionel PAQUIEN arrive à 19h45

Monsieur le Maire sort le temps de la présentation et du vote du CFU. Mme BESSON présente à l'ensemble du conseil la délibération.

VOTE : 12 pour, 1 contre (B DUC), 0 abstention

3 – Affectation du résultat de l'exercice 2025

Mme BESSON présente la délibération de l'affectation du résultat et procède à son vote.

VOTE : 13 pour, 0 contre, 1 abstention

4 – Vote du taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire présente la délibération des taux d'imposition 2026 en expliquant que ceux-ci sont provisoires le temps que nous recevions la notification de la SGC, et restent inchangés par rapport à l'année dernière.

Il propose de passer au vote.

A l'unanimité les taux sont approuvés.

14 voix pour

5 – Subvention versée à l’amicale du personnel

Monsieur le Maire, propose de voter la subvention pour l’amicale du personnel.
Monsieur DUC demande si des agents en bénéficient, monsieur le Maire confirme que Madame MONZON participe aux activités de l’association.

Vote 14 pour

6 – Subvention versée à Miribel Animations Loisirs

Monsieur le Maire présente la délibération pour la subvention de Miribel animations loisirs.

Vote 12 pour. Mme JANTON ET M VASSY ne prennent pas part au vote

7 – Subvention versée à Miribel et son patrimoine

Monsieur le Maire présente la délibération pour la subvention de Miribel et son patrimoine.

Vote 13 pour, M VASSY ne prend pas part au vote

8 – Subvention versée au club perce neige

Monsieur le Maire présente la délibération pour la subvention de Perce neige.

Vote 12 pour. Mme SAUREL ET M CHARVAT NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

9 – Subvention versée à Tours et Clochers

Monsieur le Maire présente la délibération pour la subvention de Tours et clochers.

Vote 13 pour. M VASSY ne prend pas part au vote

10 – Subvention versée à Val Loisirs

Monsieur le Maire présente la délibération pour la subvention de Val Loisirs.

Monsieur DUC demande qui est le président de l’association, Monsieur Charvat lui répond qu’il est toujours le président.

Mme BESSON et M CHARVAT et M ROLIN ne prennent pas part au vote

Vote 10 pour, 1 contre (B DUC),

11 – Subventions versées à différentes associations

Monsieur le Maire présente la délibération pour les subventions aux autres associations.

Vote 14 pour

12 – Vote du budget primitif 2026

Mme BESSON présente la délibération du vote du Budget Primitif.
Mme JANTON demande si on peut détailler par chapitre pour les personnes autres à la commission finances.

Vote 13 pour, 1 opposition (B DUC)

13 – Affouage 2026

Monsieur le Maire présente la délibération concernant l'affouage, en précisant que c'est pour régulariser les ventes qui ont été réalisés quelques jours plus tôt.

Monsieur DUC demande des précisions sur la délibération à savoir si les noms inscrits sont ceux qui ont récupéré le bois.

Monsieur le Maire explique que non, ce sont les garants de la bonne vente, il est demandé de modifier la forme de la délibération en changeant « bénéficiaires solvables » par « responsables ».

Vote à 14 pour

14 – Approbation du devis travaux en forêt

Monsieur CHARVAT présente la délibération pour les travaux en forêt, suivant le programme de L'ONF pour l'année 2026. Il est précisé les dépenses sont subventionnables, par le Conseil régional et le Conseil départemental 26.

Le montant des dépenses subventionnables est de 19 190HT

Le montant des subventions est de 11 514 euros

Le montant d'autofinancement à la charge de la commune est de 7 676 euros

Vote 14 pour

15 – Approbation de l'avenant N°1 pour le lot01 pour la traverse de Miribel

Monsieur le Maire présente l'avenant N°1 de l'entreprise TOUTENVERT pour le lot 01, en précisant que ce sera le seul. Il explique qu'il y a eu des moins-values et des plus-values sur le chantier.

Vote 13 pour

M GAUDENECHÉ ne prend pas part au vote

16 – Approbation de l'avenant N°1 pour le lot02 pour la traverse de Miribel

Monsieur le Maire présente l'avenant N°1 de l'entreprise TOUTENVERT pour le lot 02, en précisant que ce sera le seul. Il explique qu'il y a eu des moins-values et des plus-values sur le chantier.

Vote 13 pour

M GAUDENECHÉ ne prend pas part au vote

17 – Approbation de l'avenant N°1 pour le BEAUR secteur1 pour la traverse de Miribel

Monsieur le Maire présente l'avenant N°1 du BEAUR pour le secteur N°1, en précisant que ce sera le seul. Il explique que cela est dû aux avenants des lots 01 et 02.

Vote 14 pour

18 – Approbation de l’avenant N°1 pour le BEAUR secteur 2 et 3 pour la traverse de Miribel

Monsieur le Maire présente l’avenant N°1 du BEAUR pour le secteur N°2 et N°3, en précisant que ce sera le seul. Il explique que cela est dû aux avenants des lots 01 et 02.

Vote 14 pour

19 – Ouverture d’une ligne de crédit

Monsieur le Maire présente la proposition d’un prêt relais à court de terme du crédit agricole centre-est. Il explique que cela est dans le but de pouvoir payer les entreprises de la traverse, le temps que les subventions arrivent et sera remboursé dans l’année. Nous ne sommes pas obligés d’utiliser la totalité du prêt qui est de 100 000 €.

Monsieur DUC dit être contre et que cela est dû à une mauvaise gestion des finances, que cela aurait dû être prévu avant de réaliser les travaux.

Monsieur BRET Vincent, ne prendra pas part au vote car il s’agit de son employeur.

Vote 12 pour, 1 contre (B DUC)

M BRET ne prend pas part au vote

20 – Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire présente le devis de cheval au titre des amendes de police, il précise que le montant de la subvention est de 2 709 euros.

Il présente le devis N°C2602029.4 pour un montant de 3 250 € HT.

Vote 14 pour

QUESTIONS DIVERSES :

- Permanences des bureaux de votes :

Une feuille est mise à disposition pour inscrire les personnes.

Il est proposé de mettre deux personnes de chaque liste dans chaque bureau.

- Convention chemin des vignes de la cure :

Monsieur le Maire, explique que le prochain Conseil Municipal devra se pencher sur ce dossier.

- La rubalise sur le chemin des jeux de boules :

M CHARVAT indique que c’est lui qui l’a posé sur son terrain.

Il est demandé de mettre la route en sens unique.

- Maison à côté de la Mairie :

Il est demandé quand les travaux vont commencer et quand la route sera réouverte.

Monsieur CHARVAT indique que les travaux doivent se faire dans les 2 mois à venir.

Monsieur le Maire explique que dans le rapport de l’expert il est bien indiqué que la route ne pourra pas être réouverte tant que les travaux de sécurisation ne seront pas faits.

Plusieurs élus expliquent que cela sera un problème pour le commerce si elle ne réouvre pas vite, car les gens ne passeront pas devant.

M. DUC s’agace de la non-réouverture de la route du GRAND SERRE, M le Maire dit que le département réouvrira la route lorsque tous les dangers seront écartés.

La route de la Verne s'affaisse de plus en plus, le camping a des inquiétudes à cause des panneaux « route barrée », il est demandé de voir avec le CD26 s'il peut rendre la route carrossable en attendant de finir la procédure de contentieux avec l'administré.

Une dalle est en phase de construction vers l'affaissement, Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas besoin de demande d'urbanisme pour une dalle, mais que l'administré est bien au courant que s'il souhaite monter des murs ou autres, il devra faire une demande en mairie par le biais d'un dossier d'urbanisme.

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 21h20

Le Maire

Jean-Louis VASSY

Le secrétaire de séance

M Jérôme ROLIN